



## Offre d'emploi

### Journalier(ère) temporaire – banque de candidature

#### Description sommaire du poste

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, l'employé(e) devra effectuer les tâches courantes d'ouvrier(ère)-journalier(ère) dont l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, la voirie, la signalisation, le déneigement pendant la saison hivernale et les travaux généraux d'entretien des parcs municipaux pendant la saison estivale.

#### Exigences

- Avoir une bonne connaissance des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisé aux travaux publics;
- Posséder un permis de conduire classe 3;
- Posséder un diplôme d'étude secondaire V ou équivalent;
- Posséder un certificat de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Être en bonne forme et aptitude pour le travail physique;
- Être autonome, responsable et ponctuel(le).

#### Rémunération et heure de travail

- Salaire selon la convention collective des employés de la voirie

Horaire d'hiver :

- Heure de travail (40 heures / semaine) : horaire à déterminer

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « Votre nom\_ journalier(ère) temporaire » à l'adresse courriel suivante : [rh@ville.lescèdres.qc.ca](mailto:rh@ville.lescèdres.qc.ca), et ce, **avant mercredi le 2 février 2022**.

Nous remercions tous les candidats(es) pour leur intérêt et seules les candidatures retenues seront contactées.